

Pour informations contactez:  
 Gabriela Cosovan, Directrice technique,  
 Mandataire des Jeux du Québec,  
 4545 Pierre-De Coubertin C.P. 1000, Succ. M,  
 Montréal, Québec, H1V 3R2;  
 Téléphone : 514.252.3054; Télécopie : 514.252.3165  
 Courriel : gcosovan@ftaq.qc.ca



**Fédération de  
tir à l'arc du  
Québec**



**Objectif:  
Gatineau  
2010 ou:**

...Tous ce que vous  
avez toujours  
voulu savoir sur les  
épreuves de  
**tir à l'arc**  
**aux**  
**Jeux du Québec**  
mais que vous n'avez  
jamais osé demander...

[www.ftaq.qc.ca](http://www.ftaq.qc.ca)

### Normes sur l'équipement

- La réglementation concernant les équipements, les styles et les catégories d'âges appliquée lors des Jeux du Québec est celle édictée par la Fédération de tir à l'arc du Québec lors de compétitions sur cible concentrique (même pour le parcours animalier des Jeux du Québec);
- Les archers de toutes les catégories et styles devront avoir un arc d'une pression de 60 livres et moins.

### Pratique libre

- Il y aura une journée de pratique libre sur le terrain de cible concentrique mais aucune pratique ne sera tenue sur le terrain de cible animalière.

### Code vestimentaire

- Les archers de la même région doivent porter les mêmes couleurs, autant pour le haut que pour le bas de préférence les couleurs de la région, sinon le blanc est obligatoire pour toute l'équipe lors de l'épreuve sur cible concentrique. Voir les détails complets dans le devis technique pages 5 et 21.

### Autres normes

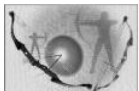
- Le surclassement simple est permis mais l'athlète devra participer aux Jeux du Québec dans la même catégorie qu'à la finale régionale de 2010.
- Aucun surclassement de 2 catégories n'est permis.

### Exclusion

- Les archers excellence.

### Distances de tir

	<b>Cadets (15-17 ans)</b>	<b>Benjamins (12 à 14 ans)</b>	<b>Épreuves</b>
<b>Cible concentrique</b>	H— 50m sur cible de 80cm F—50m sur cible de 122cm	H et F—30m sur cible de 80cm	1 X 36 flèches suivi d'une simple ronde éliminatoire
<b>Cibles animalières</b>	30 m maximum (piquet blanc)	20 m maximum (piquet bleu)	40 cibles (20 cibles en AM et 20 cibles en PM)



## 2010 - Finales régionales

Les régions qui ont tenue une épreuve de qualification à l'été 2008 et 2009, sont éligibles à tenir leur épreuve de qualification pour la finale à l'été 2010. Cette qualification leur permettra de participer aux Jeux de 2010.

C'est à ce moment que la région sélectionnera l'équipe qui la représentera lors des Jeux du Québec de Gatineau.

La date de cette finale doit être signalée à l'U.R.L.S. (ou C.R.L.) de votre région ainsi qu'à la Fédération de tir à l'arc du Québec avant la date limite prescrite.

Ces finales régionales devront obligatoirement être tenues entre le 4 juin et le 4 juillet 2010 sauf exception.

L'exception doit faire partie d'une entente tripartite entre la Région la Fédération de tir à l'arc du Québec et Sport-Québec.

La région organisatrice en collaboration avec l'URLS doit envoyer les résultats à Sport-Québec et à la FTAQ dans le 48 heures suivant la fin de la compétition.

## Composition et mode de sélection régionale

Maximum: 10 athlètes  
2 athlètes par catégorie, style et sexe  
1 entraîneur détenant un niveau I (dans l'ancien système) ou Instructeur pour archers Débutants (dans le nouveau) et un accompagnateur (un homme et une femme)

L'entraîneur doit obligatoirement avoir un num.ro de CC de l'ACE.

Sélectionner des cadets en premier;

Sélectionner une équipe de 5 filles et 5 garçons;

Sélectionner les médaillés d'or aux finales régionales en premier, en cas de manque d'archers dans une ou l'autre des catégories/styles/sexe, les médaillés d'argent seront sélectionnés.

La substitution de membres de l'équipe régionale se fera par le second de la même catégorie;

S'il advenait un manque de garçons ou de filles, l'équipe régionale pourra être complétée avec des jeunes de l'autre sexe présents à la finale régionale (donnant ainsi une équipe de 6 garçons et 4 filles par exemple).

Deux athlètes d'une même catégorie/style/sexe pourront être délégués. (dans le cas où vous n'avez pas d'athlètes dans une des catégories).

Le nombre est de maximum 10 archers par région.

## Épreuves dans le cadre des Jeux de 2010

### Cible concentrique

Ronde de 1 x 36 flèches suivie d'une ronde éliminatoire

Les volées seront tirées à raison de 3 flèches/volée, selon l'alternance et les temps de tir prévus par la réglementation F.I.T.A.

### Cible animalière

Deux rondes de 20 cibles à des distances inconnues seront tirés sur une journée. Les benjamins tireront du piquet bleu à une distance maximum de 20 m et les cadets du piquet blanc à une distance maximum de 30 m. Les garçons et les filles vont tirer aux mêmes distances selon leur catégorie d'âges.

### Remise de médailles

Des médailles seront remises aux vainqueurs du parcours animalier et à l'épreuve sur cibles concentriques.

### Pré-requis pour les jeunes qui participeront aux Jeux du Québec

Avoir rencontré les critères de sélection de la région et avoir participer à la compétition de sélection régionale;

Être membre de la Fédération de tir à l'arc du Québec;

Pour participer à la compétition de sélection, l'archer doit être membre d'un club de sa région au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier de l'année des jeux**.

### Accompagnateurs

Un homme et une femme, âgés de plus de 18 ans, dont l'un est reconnu entraîneur au niveau PNCE (# de CC obligatoire)

## Les catégorie d'âges au programme des Jeux du Québec - Gatineau

Catégories d'âges	Styles			
	Recourbé		Poulies	
	sexe		sexe	
<b>Benjamin</b> Âgé de 12 à 14 ans au 31 décembre 2010	Possibilité de 1 ou 2 Garçons	Possibilité de 1 ou 2 Filles	Possibilité de 1 ou 2 Garçons	Possibilité de 1 ou 2 Filles
<b>Cadet</b> Âgé de 15 à 17 ans au 31 décembre 2010	Possibilité de 1 ou 2 Garçons	Possibilité de 1 ou 2 Filles	Possibilité de 1 ou 2 Garçons	Possibilité de 1 ou 2 Filles
RÉGIONS QUALIFIÉES EN 2008—2009				
ABITIBI	QUALIFIÉE			
BOURASA	NON QUALIFIÉE			
CENTRE DU QUÉBEC	QUALIFIÉE			
COTE NORD	NON QUALIFIÉE			
CHAUDIÈRE-APPALACHES	QUALIFIÉE			
EST-DU-QUÉBEC	QUALIFIÉE			
ESTRIE	QUALIFIÉE			
LAC ST-LOUIS	QUALIFIÉE			
LAURENTIDES	QUALIFIÉE			
LANAUDIÈRE	QUALIFIÉE			
LAVAL	QUALIFIÉE			
MAURICIE	QUALIFIÉE			
MONTRÉAL	QUALIFIÉE			
OUTAOUAIS	QUALIFIÉE			
QUÉBEC	QUALIFIÉE			
RICHELIEU YAMASKA	QUALIFIÉE			
RIVE SUD	QUALIFIÉE			
SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUALIFIÉE			
SUD OUEST	QUALIFIÉE			